



Plan epargne entreprise: utilisation du capital

Par **abuelito**, le **05/03/2010** à **15:59**

Bonjour,

Je travail dans une entreprise qui à créer un Plan épargne entreprise avec création d'un fond propre ou action. La valeur de la part est calculé chaque année par rapport au résultat du groupe.

Comma chaque année en fin d'exercice l'entreprise a encouragé les salariés à placer leur intéressements au bénéfice ainsi que la participation légale.

Mais nous venons d'apprendre que la société vient de faire passer la fermeture de 2 magasins en ce servant du capital du PEE ce qui a fait chuter la part de 39%.

Je voudrais savoir si cela est légal?